



SAISON 2025 - 2026

Comité 77

Guide des Compétitions 2025-2026

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Président
Franck DEZEURE
☎ : 06 98 38 74 11

Email : franck.dezeure@wanadoo.fr

Mettre en copie le comité de tout envoi mail

Vice-Présidents
Dominique RENAUD
☎ : 06 70 60 90 14

Michel LAVEISSIERE
☎ : 06 09 57 23 52

Membres de la Commission :

- André VILLANUEVA
- Christelle CHANSON
- Marie-Josée DEBOTTE
- Karine DOMINGUEZ
- Eric JACQUENET
- Ludovic LAGREE
- Norbert PRINGARBE
- Guénaèle PUTSAGE

TABLE DES MATIERES

1. REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX	4
2. REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS	4
2.1. Horaires des rencontres pour le championnat	4
2.2. Dates de report pour les championnats.....	5
2.3. Modifications de date, d'horaire et/ou lieu d'une rencontre	5
2.4. Egalité en fin de délaiage ou de championnat	6
2.5. Ranking	7
2.6. Championnats.....	7
2.6.1. Championnats masculins et féminins plus de 16 ans.....	7
2.6.2. Championnats masculins et féminins moins de 18 ans.....	12
2.6.3. Championnats masculins et féminins moins de 15 ans.....	16
2.6.4. Championnats masculins et féminins moins de 13 ans.....	20
2.6.5. Championnats moins de 11 ans compétitif et non compétitif	25
2.6.6. Challenge féminin moins de 11 ans et hand à 4.....	29
2.6.7. Challenge mixte moins de 9 ans	30
2.6.8. Coupe 77	36
2.6.9. Challenge loisir	36
2.7. Date d'engagements des équipes.....	38
2.8. Temps de jeu et taille de ballon	39
2.9. Entente et Convention entre club.....	36
2.10. Aide au surclassement saison 2024-2025	37
2.11. Calendrier	38
2.12. Mémento financier	39

2. REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX

Les règlements généraux définis dans les textes réglementaires de la Fédération Française de Handball comme indiqué dans leur article 1, sont, de droit, ceux de tous les clubs, comités, ligue et licenciés de la FFHB sauf pour les règlements particuliers. Cependant, certains articles des règlements généraux sont aménagés pour l'organisation des compétitions sur notre département.

3. REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

3.1. Horaire des rencontres pour le championnat

Les matchs se jouent obligatoirement aux jours et heures suivants :

Pour les catégories M+16 et F+16

- En semaine (du lundi au vendredi) entre 19h00 (début) et 21h30 (début de la dernière rencontre), après entente et accord écrit entre les deux clubs,
- Le samedi soir entre 18h00 (début) et 21h30 (début de la dernière rencontre),
- Le dimanche entre 9h00 (début) et 16h (début de la dernière rencontre).

Pour les catégories M/F-18, M/F-15, M/F-13 et M/F-11

- Exceptionnellement, en semaine à partir de 19h00 après entente et accord écrit entre les deux clubs et accord impératif de la COC77,
- Le samedi après-midi entre 14h00 (début) et 18h00 (début de la dernière rencontre jeune).
- Le dimanche entre 9h00 (début) et 16h00 (début de la dernière rencontre jeune).

Pour les tournois M-9

- Le samedi après-midi entre 14h00 (début) et 16h30 (début du dernier tournoi jeune),
- Le dimanche matin entre 9h30 (début) et 15h30 (début du dernier tournoi jeune).

Pour toutes les catégories jeunes

Ne pas convoquer le samedi après-midi avant 15 heures, le dimanche matin avant 10 heures pour les clubs ayant un trajet supérieur à **50 km aller**.

Le club recevant peut proposer un autre horaire à condition d'obtenir l'accord écrit de son adversaire et de la COC 77, avant d'établir sa conclusion de match.

La COC pourra refuser un horaire proposé si celui-ci n'est pas conforme (sauf dans le cas où le club adverse est d'accord).

Le club sera alors informé par courriel et devra proposer un autre horaire.

3.2. Transmission des feuilles de match

Les feuilles de match doivent être envoyées avant dimanche à 20 heures.

Tout désistement à cette exigence entraînera une sanction financière pour chaque feuille remise avec retard.

3.3. Dates de report pour les championnats

Pour les championnats +16, -18, -15, -13, et -11 ans, les dates de report sont les dates libres du calendrier entre la première et la dernière journée.

Les reports des matchs doivent être joués avant la fin du championnat.

Dans le cas contraire, la COC 77 jugera au cas par cas, la suite à donner : match perdu pour les deux équipes, perdu pour une seule équipe, supprimer la rencontre, ou autres sanctions.

Pour cela, le justificatif du report doit être clair et étayé, et avoir été envoyé à la COC lors de la demande.

Pour les catégories M-9, les dates de report sont précisées lors de la publication des journées.

3.4. Modifications de date, d'horaire et/ou lieu d'une rencontre

Dans le cas où la demande de report est impérative, il faut privilégier en priorité une demande d'inversion de rencontre afin de préserver le peu de dates de report et respecter l'équité sportive.

Procédure de demande de report et de demande d'inversion :

Toutes demandes de reports, d'inversions, de changements d'horaires ou de salles doivent se faire obligatoirement par mail avec la COC et Michel LAVEISSIERE en copie. La saisie dans GestHand doit se faire seulement après l'accord des deux clubs.

Toutes les demandes saisies dans GestHand en dehors de cette procédure seront refusées.

Le dossier complet, **justificatif compris**, doit être saisi **au moins 30 jours** avant la date initiale de la rencontre.

Toute demande formulée avec retard :

1. Entre le 29^{ème} jour et la date initiale de la rencontre, la demande sera facturée (voir mémento financier).
2. Toute demande de modification de date établie après la date initiale du match entraînera automatiquement la perte de ce match par pénalités sportives et financières pour les 2 équipes (sauf exceptions).
3. Toute absence de relance du club visiteur à J-8 de la date initiale, sera facturée (voir mémento financier).

Toute demande non répondue dans les 6 jours suivant la saisie de la demande, quel que soit la date de report, une pénalité financière sera facturée (voir mémento financier) et validée par la COC. La validation du club ne signifie pas l'acceptation mais permet de débloquer la conclusion pour reformuler une autre demande.

Toutefois, la demande de report tardive pourra être exemptée de sanction, s'il s'agit d'événements exceptionnels (intempéries, problèmes de salles sur justificatifs).

Cette demande est appréciée souverainement par la Commission d'Organisation des Compétitions compétente.

Report de droit

Le report de droit ne signifie pas un report obligatoire. Le club concerné a le choix de jouer la rencontre prévue sans les joueurs sélectionnés.

- Sélections de joueurs (voir article 94-§1 des règlements généraux) en équipes départementales (Inter comités), régionales, ou nationales (Inter comités, Interlignes) ou stage national. Les dates de regroupements étant connues suffisamment tôt, les reports pour regroupement ne seront pas acceptés ; les conclusions doivent en tenir compte.

Les joueurs sélectionnés ne doivent pas jouer le jour d'un regroupement, ni le week-end de la compétition.

- La modification doit être demandée **plus de 10 jours avant la rencontre**.

Sanction : pénalité financière (voir mémento financier).

3.5. Classement

Points attribués

- match gagné : 3 points,
- match nul : 2 points,
- match perdu : 1 point,
- match perdu par forfait ou pénalité : 0 point (goal-average 0-20 pour les masculins et pour les féminines, pour un match d'une durée de 2 x 30mn /goal-average 0-10 pour les masculins et pour les féminines, pour un match d'une durée autre que 2 x 30mn).

3.6. Egalité en fin de délaiage ou de championnat

1 - En cas d'égalité entre deux clubs lors d'une rencontre en matchs aller et retour, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

&	- Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés au cours des deux matchs ;
Bp ext	- En cas de nouvelle égalité, le club déclaré vainqueur est celui ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire ; - Si égalité après application des alinéas 1 et 2, il y a lieu de faire procéder à des séries de tirs au but (voir coupe).

2 - En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

Pts	- Par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles ;
gap	- Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1 ;
Pts ext	- Par la différence entre les points marqués dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2 ;
&	- Par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
Bp	- Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition ;

Nb lice	- Par le plus grand nombre de licencié(e)s compétitifs (ives) à la date de l'Assemblée Générale Fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée
---------	---

3 – En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition regroupant plusieurs poules et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

Pts/Nb M	- Par le nombre de points à l'issue de la compétition, calculé au quotient si nécessaire (nombre de points divisé par le nombre de matchs joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts) ;
&/Nb M	- Par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres, calculée au quotient si nécessaire (nombre de buts divisé par le nombre de matchs joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts) ;
Bp/Nb M	- Par le plus grand nombre de but marqué sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matchs joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts).

3.6.1. MONTEE/DESCENTES

Division +16 ans

Les places d'accession et de relégation sont définies en fonction des classements sportifs définitifs, établis par rapport à la grille officielle des montées et descentes.

Toute accession ou relégation supplémentaire, pour quelque motif que ce soit (équipe reléguée administrativement, équipe ne respectant pas les quotas, équipe réserve ne pouvant pas monter, etc.) fera l'objet d'un repêchage ou d'une descente supplémentaire.

Le repêchage en département privilégiera les premiers relégables des poules départementales, jusqu'au complet remplissage de la poule départementale.

Une même équipe ne pourra pas être repêchée deux saisons de suite.

Une équipe est sanctionnée par la CMCD sur la saison N, elle ne pourra pas prétendre à être repêchée à la saison N+1.

Une équipe ayant été forfait général à la saison N, est en division inférieure à la saison N+1 et ne pourra pas à la division supérieure à la saison N+1. Cette équipe pourra de nouveau accéder à la division supérieure qu'au terme de la saison **N+2**.

3.6.2. Forfait équipe de jeune régional

Une équipe jeune ayant été forfait général en championnat régional à l'année N, ne pourra pas participer au délayage départemental accession région à la saison N+1.

3.6.3. Forfait

A faire directement dans Gesthand

3.7. Championnats

3.7.1. Championnats masculins et féminins plus de 16 ans

Article 1 – Catégorie d'âge

Compétition ouverte aux joueurs nés en : **2008 et avant.**

Seuls les joueurs de plus de 16 ans peuvent participer à l'épreuve avec le club pour lequel ils sont régulièrement licenciés.

Rappel

L'âge sportif est l'âge du joueur entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre du début de la saison de demande de licence.

Il est identique pour une saison sportive à l'âge « scolaire » pour une année scolaire.

Par exemple, pour un joueur en janvier ou en décembre **2009 : 2025 – 2009 = 16 ans** pour toute la saison **2025/2026**. Dès lors, ce joueur ne pourra pas participer en **2025/2026** aux compétitions de plus de 16 ans.

Cas particulier : les joueurs de 16 ans (année de naissance **2009**), isolés dans un club ne possédant pas d'équipe leur permettant d'évoluer dans leur amplitude d'âge peuvent être autorisés à évoluer en compétition départementale de plus de 16 ans (masculins ou féminin), après accord de la COC et dans la limite de 5 joueurs présents dans le club.

Sanction : en cas de non-respect de la catégorie d'âge, match perdu par pénalité sportive assortie d'une pénalité financière.

Article 2 - CMCD

Seules les équipes 1^{ères} des clubs engagées dans ces championnats doivent respecter les obligations prévues en matière de CMCD.

Les divisions concernées sont :

- 1^{ère} DIVISION 77 masculine
- 2^{ème} DIVISION 77 masculine
- 3^{ème} DIVISION 77 masculine
- 1^{ère} DIVISION 77 féminine
- 2^{ème} DIVISION 77 féminine s'il y a une 3^{ème} DIVISION 77 féminine.

Article 3 - Brûlage

La règle du brûlage N/2 s'applique.

Les joueurs seront « brûlé » à 11 matchs joués. Le 11^{ème} match étant joué, le joueur ne pourra plus jouer dans une division inférieure.

Pour les divisions qui comprendront un nombre d'équipes différent de 12, le brûlage sera précisé lors de la présentation de celles-ci.

Sanction : match perdu par pénalité sportive et financière.

Article 4 – Responsable de la salle et de l'espace de compétition

Tout club affilié à la FFHB, qui reçoit l'organisation d'un match, est responsable devant elle, des officiels, des joueurs et des spectateurs. Le club est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre et le respect des joueurs, des arbitres, du délégué, des officiels, et de leurs biens avant, pendant et après les rencontres, éventuellement par recours à des prestataires spécialisés.

Le club désigne obligatoirement à cet effet un licencié majeur qui figure sur la feuille de match au titre de « Responsable de salle et de l'espace de compétition ».

Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu et par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou tout autre signe distinctif).

Article 5 – Secrétaire de table de marque

La table de marque doit être assurée par le club recevant.

En cas d'impossibilité, le club visiteur doit fournir un secrétaire de table.

Sanction : Pénalité financière pour le club recevant (voir le mémento financier).

Pour le niveau territorial, tout licencié de moins de 18 ans peut officier à la condition d'être accompagné par un licencié majeur du même club. Fonction vérifiée par le ou les arbitres.

Dans le cas où 2 mineurs tiennent la table, le club est dans l'obligation d'inscrire un tuteur de table. En cas d'absence du tuteur, l'arbitre a le devoir de le notifier sur la FDME et d'établir un rapport à l'instance de référence qui appliquera la sanction prévue.

Article 6 – Feuille de table

Les clubs ont l'obligation de saisir la feuille de table. Cette fonction est à la charge du secrétaire de table.

Sanction : Pénalité financière (voir le mémento financier).

Article 7 – Equipes réserves des championnats de 1^{ère} division masculine et féminine

Les **équipes réserves (équipe 2)** des clubs en divisions nationales ou régionales, évoluant au plus haut niveau départemental, **championnats de 1^{ère} DIVISION 77**, doivent présenter sur chaque feuille de match :

- 3 joueurs minimum de 17 à 23 ans en masculins : nés entre **2002 et 2008** compris,
- 2 joueuses minimum de 17 à 23 ans en féminins nées entre **2002 et 2008** compris.

Sanction : Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau régional.

Article 8 - Descentes

Les formules des épreuves des catégories M+16 et F+16, sont prévues avec une descente en division inférieure, sans tenir compte d'éventuels retours d'équipes de niveau régional.

Voir §3.6.1

L'utilisation de la colle ou de la résine est interdite pour toutes les catégories jeunes jusqu'aux -13 ans comprises.

Article 9 – Ballon

Taille Ballon	Catégorie	Utilisation	Circonférence	Poids
Taille 3 (M3)	M+16	avec colle ou résine	58 à 60 cm	425 à 475 g
		sans colle ni résine	55,5 à 57,5 cm	400 à 425 g
Taille 2 (F2)	F+16	avec colle ou résine	54 à 56 cm	325 à 375 g
		sans colle ni résine	51,5 à 53,5 cm	300 à 325 g

Article 10 – Formule de l'épreuve

Date limite d'engagement : **31/07/2025.**

Début du championnat le **13/14 Septembre 2025.**

Championnat sur des poules à 12 équipes.

Montée/Descente : voir §3.6.1

Les dernières divisions des deux catégories seront déterminées en fonctions des équipes inscrites restantes.

Championnat +16 ans MASCULIN

1^{ère} DIVISION 77

1	Accèdent à l'Honneur Régionale après avis de la COC77.
2	
3	Se maintiennent en 1 ^{ère} DIVISION 77
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	Relégué en 2 ^{ème} DIVISION 77

2ème, 3ème, DIVISIONS 77

A 10x10 grid with blue and red blocks. Blue blocks are labeled '1' and red blocks are labeled '12'. The blue blocks form a staircase pattern from the top-left. The red blocks form a staircase pattern from the bottom-left.

	Accède à la division supérieure
	Se maintient dans la division
	Relégué en division inférieure

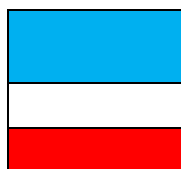
Le nombre de descente peut évoluer en fonction des descentes d'équipe de région.

Les 4^{ème} et 5^{ème} divisions 77 seront déterminées en fonction du nombre d'équipes inscrites restantes. Leur formule et règlements particuliers seront communiqués lors de la présentation des championnats.

Championnat+16 ans FEMININ

1^{ère} DIVISION 77

1	Accède à l'Excellence Régionale après avis de la COC77.
2	Se maintiennent en 1 ^{ère} DIVISION 77
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	Relégué en 2 ^{ème} DIVISION 77



Accède à la DIVISION supérieure

Se maintient dans la DIVISION

Relégué en DIVISION inférieure

2^{ème} et 3^{ème} DIVISIONS

1	1
2	2
	3
12	12

où

2^{ème} DIVISION

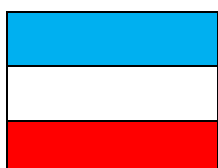
1
2
8
9
16

Phase 1 :

2 poules de 8 en AR

Phase 2 :

Matches secs - Poule A contre Poule B



Accède à la DIVISION supérieure

Se maintient dans la DIVISION

Relégué en DIVISION inférieure

Le nombre de descentes peut évoluer en fonction des descentes d'équipes de région.

Le type de championnat sera déterminé en fonction du nombre d'équipes inscrites. Les règlements de chaque division seront précisés lors de la présentation du championnat.

3.7.2. Championnats masculins et féminins moins de 18 ans

Article 1 – Catégorie d'âge

Compétition ouverte aux joueurs nés en **08 - 09 - 10 – (11)**

Article 2 - Responsable de la salle et de l'espace de compétition

Tout club affilié à la FFHB, qui reçoit l'organisation d'un match, est responsable devant elle, des officiels, des joueurs et des spectateurs. Le club est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre et le respect des joueurs, des arbitres, du délégué, des officiels, et de leurs biens avant, pendant et après les rencontres, éventuellement par recours à des prestataires spécialisés.

Le club désigne obligatoirement à cet effet un licencié majeur qui figure sur la feuille de match au titre de « responsable de salle et de l'espace de compétition ».

Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu et par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou tout autre signe distinctif).

Article 3 – Surclassement

La catégorie -18 ans, a une amplitude d'âge de 3 ans avec la catégorie -15 ans, la catégorie inférieure.

Les joueurs de 14 ans, nés en **2011**, pourront être surclassés si le nombre de licenciés dans la catégorie -15 ans dans le club, est inférieur ou égal à 5, qu'ils n'ont pas d'équipe leur permettant de jouer dans leur catégorie d'âge, avoir l'autorisation du bureau directeur du comité et l'accord de la COC avec les documents prévus pour les surclassements.

Les documents demandés sont :

- l'accord de la commission d'organisation des compétitions concernée,
- l'accord écrit des deux parents ou du représentant légal,
- de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du handball et avec la motion « est autorisé à évoluer dans la catégorie supérieure » établi postérieurement au 1er juin de l'année civile en cours et téléchargé dans Gesthand.
- la taille, le poids et la latéralité doivent être précisés sur le certificat médical.
- éventuellement le formulaire de surclassement qui sera à produire suivant le cas.

Article 4 – Obligation

Les équipes doivent être accompagnées par un dirigeant majeur et licencié au club ou d'un responsable majeur sous couvert d'une licence blanche.

Sanction : une pénalité financière sera appliquée en cas d'anomalie.

Article 5 – Feuille de table

Le club recevant a l'obligation de saisir la feuille de table par le secrétaire de la table de marque.

Sanction : Pénalité financière en cas d'absence de feuille de table (voir le mémento financier).

La table de marque doit être assurée par le club recevant.

En cas d'impossibilité, le club visiteur doit fournir un secrétaire de table.

Sanction : Pénalité financière en cas d'absence de secrétaire pour le club recevant (voir le mémento financier).

Article 6 - Temps de jeu

2 x 30 min.

Article 7 - Ballon

Taille Ballon	Catégorie	Utilisation	Circonférence	Poids
Taille 3 (M3)	M-18	avec colle ou résine	58 à 60 cm	425 à 475 g
		sans colle ni résine	55,5 à 57,5 cm	400 à 425 g
Taille 2 (F2)	F-18	avec colle ou résine	54 à 56 cm	325 à 375 g
		sans colle ni résine	51,5 à 53,5 cm	300 à 325 g

Article 8 - Brûlage

Pas de brûlage.

Article 9 - Arbitrage

Juges Arbitres Jeunes (JAJ) moins de 21 ans et moins de 18 ans.

Article 10 – Formule de l'épreuve

Date limite d'engagement pour le délayage départemental accession région :

29/07/2025.

Date limite d'engagement pour le délayage départemental : **25/08/2025.**

2.6.2.1 M-18 ans et F-18 ans Délayage Départemental Accession Région

Accession région M-18 : 6 ayants droit

Accession région F-18 : 4 ayants droit

Délayage de 12 équipes sur 3 poules de 4 équipes sur 1 journée.

1 journée supplémentaire sera utilisée pour le classement des ayants droit connus.

Les équipes non retenues seront automatiquement dans le délayage départemental niveau haut.

Les dates seront fixées si possible, en fonction des journées de championnat de France jeune.

Début le 13/14 septembre 2025 pour donner les ayants droit à la Ligue au plus tard le 14/09/2025.

M-18 :

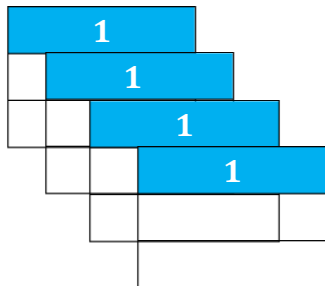
Les tournois d'élimination seront à programmer le **samedi** dans les salles des équipes premièrement nommée de chaque poule.

Les tournois de classements des équipes qualifiées seront programmés **le dimanche** sur un seul terrain neutre à déterminer.

F-18 :

Les tournois d'élimination seront à programmer le **samedi** dans les salles des équipes premièrement nommées de chaque poule.

Les tournois de classements des équipes qualifiées seront programmés **le dimanche** sur un seul terrain neutre à déterminer.



Les poules seront constituées avec les équipes inscrites au **29/07/2025** et par rapport aux classements de la saison **2024/2025**.

Les 12 premières équipes classées participeront à ces délayages. (Classement établi suivant la procédure décrite en 2.5).

Les prérequis pour participer au délayage départemental accession région sont soit :

- pas 2 équipes du même club ou entente,
- être en région à la saison **2024/2025**.
- être en 1^{ère} DIVISION 77 de la catégorie à la saison **2024/2025**.
- être en région dans la catégorie inférieure à la saison **2024/2025**.
- être dans les 3 premiers de la 1^{ère} DIVISION 77 de la catégorie inférieure à la saison **2024/2025**.

Le classement sera fait conformément au règlement en vigueur (§§2.5)

Ayants droit M-18	Ayants droit F-18
1	1
2	2
3	3
4	4
5	
6	

2.6.2.2 M-18 ans et F-18 ans délayage départemental

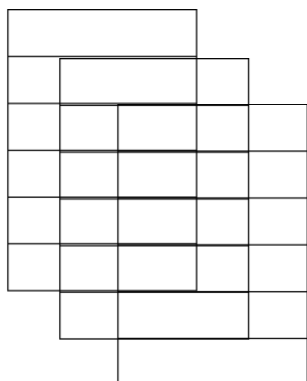
Compétition départementale

Délayage Départemental du **20/21 septembre au 18/19 octobre 2025**.

Début du championnat départemental le **08/09 novembre**, après les vacances de la Toussaint.

2.6.2.2.1 M-18 ans et F-18 ans Délayage Départemental Niveau HAUT

Délayage sur 3 poules de 6 équipes.



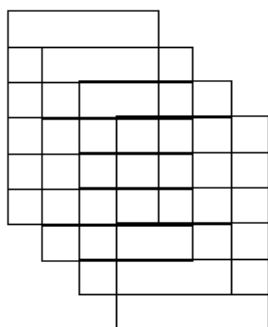
Les poules seront constituées avec les équipes inscrites au **25/08/2025** et par rapport aux classements de la saison **2024/2025** établis suivant la procédure décrite au 2.5.

Les prérequis pour participer au délayage départemental niveau haut sont soit :

- ayant participé aux délayage départemental accession région **2024/2025** et ne pas avoir été retenus comme ayant droit.
- être en Région à la saison **2024/2025**.
- être dans la 1^{ère} ou 2^{ème} DIVISION 77 à la saison **2024/2025**.
- être dans la 3^{ème} DIVISION 77 à la saison **2024/2025** avec le projet club précis à l'appui.
- être dans les 3 premiers de la 1^{ère} DIVISION 77 de la catégorie inférieure à la saison **2024/2025** avec le projet club précis à l'appui.

2.6.2.2.2 M-18 ans et F-18 ans Délayage Départemental Niveau BAS

Délayage sur X poules de 6 équipes.



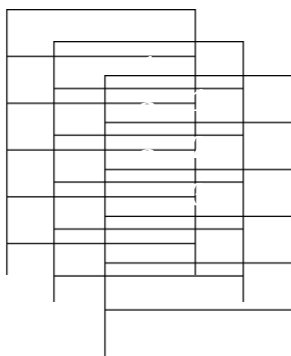
Les poules seront constituées avec les équipes inscrites au **25/08/2025** et par rapport aux classements de la saison **2024/2025** établis suivant la procédure décrite au 2.5.

2.6.2.3 M-18 ans et F-18 ans championnat départemental

Championnat départemental M-18 ans et F-18 ans **2025/2026** :
Championnat à 8 équipes pour toutes les poules.

Les dernières Poules seront déterminées en fonction des équipes inscrites restantes

1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, ... DIVISION 77



Championnat de la 1^{ère} DIVISION 77 sur 10 équipes

Les poules seront déterminées par le nombre d'équipes et leur classement

3.7.3. Championnats masculins et féminins moins de 15 ans

Article 1 – Catégorie d'âge

Compétition ouverte aux joueurs nés en **11 - 12 - (13)**

Article 2 - Responsable de la salle et de l'espace de compétition

Tout club affilié à la FFHB, qui reçoit l'organisation d'un match, est responsable devant elle, des officiels, des joueurs et des spectateurs. Le club est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre et le respect des joueurs, des arbitres, du délégué, des officiels, et de leurs biens avant, pendant et après les rencontres, éventuellement par recours à des prestataires spécialisés.

Le club désigne obligatoirement à cet effet un licencié majeur qui figure sur la feuille de match au titre de « responsable de salle et de l'espace de compétition ».

Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu et par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou tout autre signe distinctif).

Article 3 – Surclassement

Les joueurs de 14 ans, nés en **2011**, pourront être surclassés si le nombre de licenciés dans la catégorie -15 ans dans le club, est inférieur ou égal à 5, qu'ils n'ont pas d'équipes leur permettant de jouer dans leur catégorie d'âge, avoir l'autorisation du bureau directeur du comité et l'accord de la COC avec les documents prévus pour les surclassements.

Les joueurs de 13 ans nés en **2012**, 1^{ère} année de la catégorie -15 ans ne pourront en aucun cas être surclassés

Les documents demandés sont :

- l'accord de la commission d'organisation des compétitions concernées ;
- l'accord écrit des deux parents ou du représentant légal ;
- de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du handball et avec la motion « est autorisé à évoluer dans la catégorie supérieure » établi postérieurement au 1^{er} juin de l'année civile en cours et téléchargé dans Gesthand ;
- la taille, le poids et la latéralité doivent être précisés sur le certificat médical ;
- éventuellement le formulaire de surclassement qui sera à produire suivant le cas.

Article 4 - Obligation

Les équipes doivent être accompagnées par un dirigeant majeur et licencié au club ou d'un responsable majeur sous couvert d'une licence blanche.

Sanction : une pénalité financière sera appliquée en cas d'anomalie.

Les joueurs ayant participé à des rencontres de niveau national ou régional, ne peuvent pas participer aux délayages départementaux -18 ans ou -15 ans (Délayage Accession Région, et Délayage Départemental)

Sanction : match perdu par pénalité sportive et financière (voir mémento financier).

Article 5 – Feuille de table

Le club recevant à l'obligation de saisir la feuille de table par le secrétaire de la table de marque.

Sanction : pénalité financière en cas d'absence de feuille de table (voir le mémento financier).

La table de marque doit être assurée par le club recevant.

En cas d'impossibilité, le club visiteur doit fournir un secrétaire de table.

Sanction : pénalité financière en cas d'absence de secrétaire pour le club recevant (voir le mémento financier).

Article 6 - Temps de jeu

2 x 25 min

Article 7 - Ballon

Taille Ballon	Catégorie	Utilisation	Circonférence	Poids
Taille 2 (M2)	M-15	avec colle ou résine	54 à 56 cm	325 à 375 g
		sans colle ni résine	51,5 à 53,5 cm	300 à 325 g
Taille 1 (F1)	F-15	avec colle ou résine	50 à 52 cm	290 à 330 g
		sans colle ni résine	49 à 51 cm	290 à 315 g

Article 8 - Brûlage

Pas de brûlage.

Article 9 - Arbitrage

Juges Arbitres Jeunes (JAJ) moins de 21 ans, moins de 18 ans et moins de 15 ans.

Article 10 – Formule de l'épreuve

Date limite d'engagement pour le **Délayage Départemental Accession Région :**

29/07/2025.

Date limite d'engagement pour le **Délayage Départemental : 25/08/2025.**

2.6.3.1 M-15 ans et F-15 Délayage Départemental Accession Région

Accession région M-15 : 6 ayants droit

Accession région F-15 : 5 ayants droit

Délayage de 12 équipes sur 3 poules de 4 équipes sur 1 journée.

1 journée supplémentaire sera utilisée pour le classement des ayants droit connus.

Les équipes non retenues participeront automatiquement au délayage départemental niveau haut.

Les dates seront fixées si possible, en fonction des journées de championnat de France jeune.

Début le **13/14 septembre 2025** pour donner les ayants droit à la Ligue au plus tard le **14/09/2025**.

M-15 :

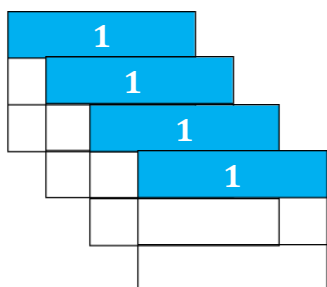
Les tournois d'élimination seront à programmer le **samedi** dans les salles des équipes premièrement nommée de chaque poule.

Les tournois de classements des équipes qualifiées seront programmés **le dimanche** sur un seul terrain neutre à déterminer.

F-15 :

Les tournois d'élimination seront à programmer le **samedi** dans les salles des équipes premièrement nommées de chaque poule.

Les tournois de classements des équipes qualifiées seront programmés **le dimanche** sur un seul terrain neutre à déterminer.



Les poules seront constituées avec les équipes inscrites au **29/07/2025** et par rapport aux classements de la saison **2024/2025**.

Les 12 premières équipes classées participeront à ces délayages. (Classement établi suivant la procédure décrite en 2.5).

Les prérequis pour participer au délayage départemental accession région sont soit :

- pas 2 équipes du même club ou entente,
- être en région à la saison **2024/2025**.
- être en 1^{ère} DIVISION 77 de la catégorie à la saison **2024/2025**.
- être en région dans la catégorie inférieure à la saison **2024/2025**.
- être dans les 3 premiers de la 1^{ère} DIVISION 77 de la catégorie inférieure à la saison **2024/2025**.

Le classement sera fait conformément au règlement en vigueur (§§2.5)

Ayants droit

Ayants droit M-15	Ayants droit F-15
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	

2.6.3.2 M-15 ans et F-15 ans Délayage Départemental

Compétition départementale

Délayage Départemental du 20/21 septembre au 18/19 octobre 2025.

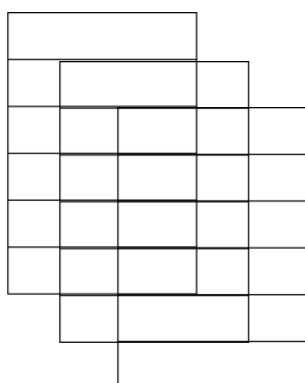
Championnat départemental

Début du championnat départemental le **08/09 novembre 2025**, après les vacances de la Toussaint

2.6.3.2.1 M-15 ans et F-15 ans Délayage Départemental Niveau HAUT

Délayage sur 3 poules de 6 équipes.

Les poules seront constituées avec les équipes inscrites au **25/08/2025** et par rapport aux classements de la saison **2024/2025** établis suivant la procédure décrite au 2.5.

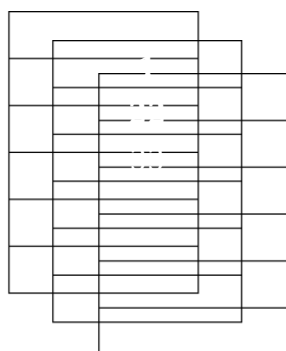


Les prérequis pour participer au délayage départemental niveau haut sont soit :

- ayant participé aux délayage départemental accession région **2024/2025** et ne pas avoir été retenus comme ayant droit.
- être en Région à la saison **2024/2025**.
- être dans la 1^{ère} ou 2^{ème} DIVISION 77 à la saison **2024/2025**.
- être dans la 3^{ème} DIVISION 77 à la saison **2024/2025** avec le projet club précis à l'appui.
- être dans les 3 premiers de la 1^{ère} DIVISION 77 de la catégorie inférieure à la saison **2024/2025** avec le projet club précis à l'appui.

2.6.3.2.2 M-15 ans et F-15 ans Délayage Départemental Niveau BAS

Délayage sur X poules de 6 équipes.



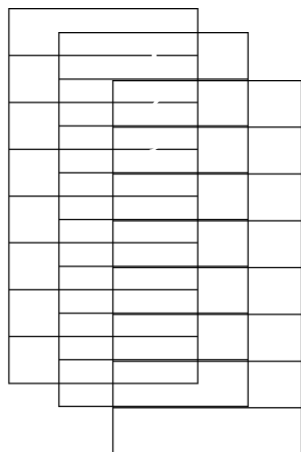
Les poules seront constituées avec les équipes inscrites au **25/08/2025** et par rapport aux classements de la saison **2024/2025** établis suivant la procédure décrite au 2.5.

2.6.3.3 M-15 ans et F-15 ans championnat départemental

Championnat départemental M-15 ans et F-15 ans 2025/2026

Championnat à 8 équipes pour toutes les poules.

Les dernières poules seront déterminées en fonction des équipes inscrites restantes.



Championnat sur 8 équipes

Les poules seront déterminées par le nombre d'équipes et leur classement issus des délayages et établi suivant la procédure décrite en 2.5).

3.7.4. Championnats masculins et féminins moins de 13 ans

Article 1 – Catégorie d'âge

Compétition ouverte aux joueurs nés en **13, 14, (15)**

Article 2 - Responsable de la salle et de l'espace de compétition

Tout club affilié à la FFHB, qui reçoit l'organisation d'un match, est responsable devant elle, des officiels, des joueurs et des spectateurs. Le club est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre et le respect des joueurs, des arbitres, du délégué, des officiels, et de leurs biens avant, pendant et après les rencontres, éventuellement par recours à des prestataires spécialisés.

Le club désigne obligatoirement à cet effet un licencié majeur qui figure sur la feuille de match au titre de « responsable de salle et de l'espace de compétition ».

Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu et par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou tout autre signe distinctif).

Article 3 – Feuille de table

Le club recevant à l'obligation de saisir la feuille de table par le secrétaire de la table de marque.

Sanction : Pénalité financière en cas d'absence de feuille de table (voir le mémento financier).

Il est fortement souhaitable que les clubs visiteurs fournissent un secrétaire de table à chaque déplacement.

En cas d'impossibilité, le club recevant doit fournir un secrétaire de table.

Sanction : Pénalité financière en cas d'absence de secrétaire (voir le mémento financier).

Article 4 - Obligation

Les équipes doivent être accompagnées par un dirigeant majeur et licencié au club ou d'un responsable majeur sous couvert d'une licence blanche.

Sanction : une pénalité financière sera appliquée en cas d'anomalie.

Article 5 - Mixité

Mixité interdite pour la catégorie M-13 ans.

Sanction : match perdu par pénalité sportive et financière.

Article 6 - Temps de jeu

2 x 20 min

Article 7 - Ballon

Taille Ballon	Catégorie	Utilisation	Circonférence	Poids
Taille 1 (M1/F1)	M-13 – F-13	sans colle ou résine	50 à 52 cm	290 à 330 g

Rappel : la colle et la résine sont interdites dans ces catégories.

Article 8 – Brûlage

Pas de brûlage

Article 9 – Arbitrage

Juges Arbitres Jeunes (JAJ) moins de 21 ans, moins de 18 ans, moins de 15 ans et moins de 13 ans.

Article 10 – Formule de l'épreuve

Date limite d'engagement pour le délayage départemental : 26/08/2024.

2.6.4.1 Championnat régional

Mise en place d'un championnat -13 sur deux niveaux et 6 dates.

Avec ce nouveau schéma, il n'y a plus de Délayage Départemental Accession Région.

Un brassage sur une date pour compléter les poules de la phase régionale.

Phase régionale sur 4 dates.

Finalités sur 2 dates.

La phase régionale se jouera avec des poules de 9 équipes et par tournois triangulaires sans élimination.

Les finalités se joueront sur le 1^{er} des poules.

Le championnat régional est basé sur le volontariat des clubs.

Une seule équipe par club issue de la 1^{ère} DIVISION 77.

MASCULIN

Niveau HAUT

Les équipes classées aux 3 premières places du Championnat Départemental 1^{ère} DIVISION au 14/12/2025, seront qualifiées pour le niveau HAUT. Soit 24 clubs

En cas de désistement de l'une d'entre elle, seule la COC 77 dans sa souveraineté, déterminera les ayants-droits pour le Niveau HAUT.

Le 4^{ème} ayant-droit de chaque Comité participera au barrage sur 2 tours croisés sur match sec après tirage au sort.

Les quatre perdants sont reversés en NIVEAU BAS.

Les 4 vainqueurs se rencontreront au 2^{ème} tour (2 rencontres).

Les 2 gagnants et le gagnant de la rencontre des perdants, compléteront le Niveau haut pour faire des 3 poules de 9 soit 27 équipes.

Toutes des autres équipes sont reversées au NIVEAU BAS.

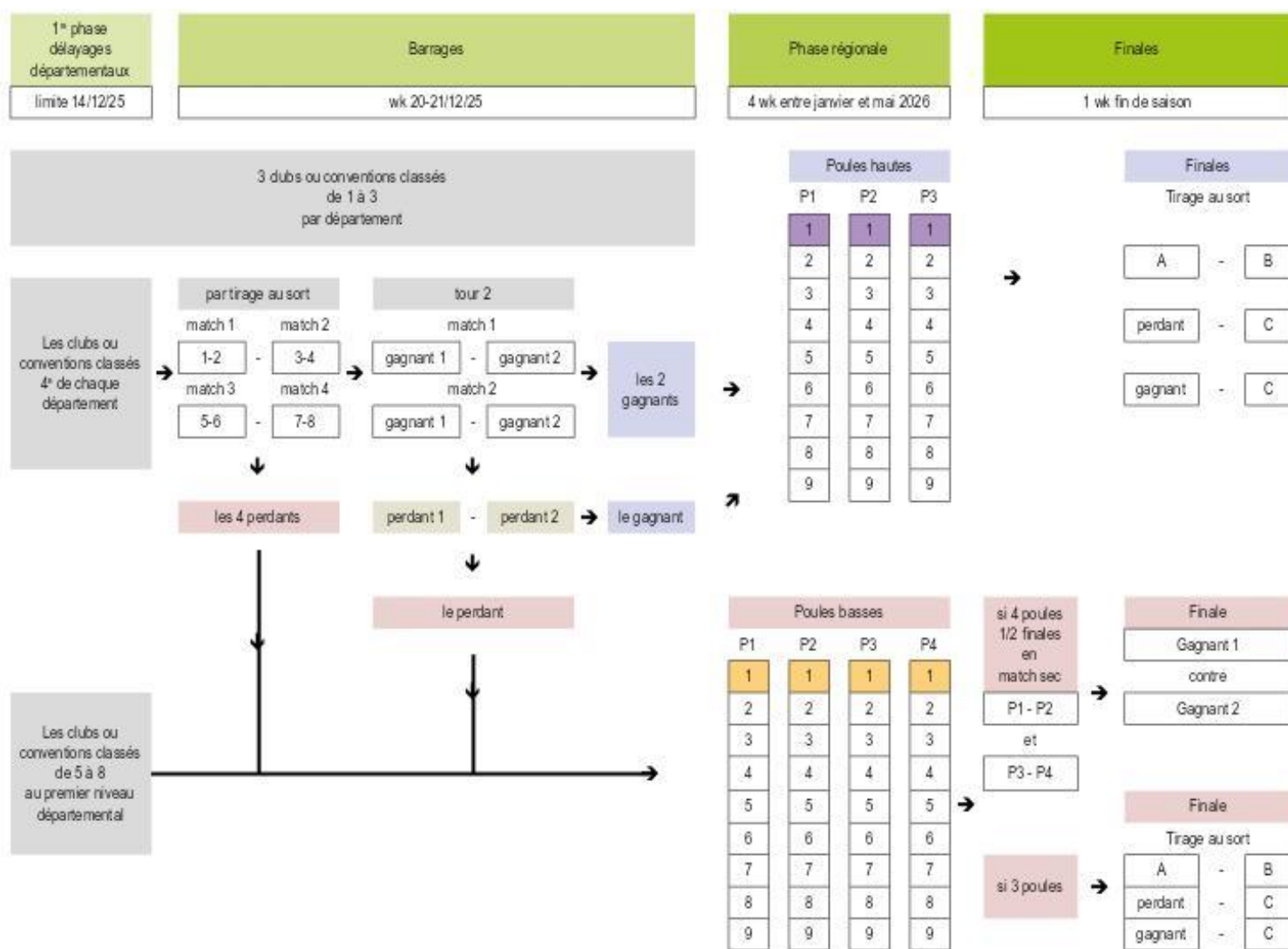
Les finalités se joueront sur le premier de Poule du NIVEAU HAUT de la Phase Régionale par un tournoi triangulaire.

Niveau BAS

Les équipes classées de 5 à 8 de la 1^{ère} DIVISION 77 seront qualifiées pour le Niveau BAS.

Les équipes issues du brassage du Niveau HAUT compléteront le NIVEAU BAS.

Le NIVEAU BAS est composé de 4 Poules de 9 équipes.



FEMININ

Niveau HAUT

Les équipes classées aux 2 premières places du Championnat Départemental 1^{ère} DIVISION 77 au 14/12/2025, seront qualifiées pour le niveau HAUT. Soit 16 clubs.
En cas de désistement de l'une d'entre elle, seule la COC 77 dans sa souveraineté, déterminera les ayants-droits pour le Niveau HAUT.

Le 3^{ème} ayant-droit de chaque Comité participera au barrage sur 2 tours croisés sur match sec après tirage au sort.

Les quatre perdants sont reversés en NIVEAU BAS.

Les 4 vainqueurs se rencontreront au 2^{ème} tour (2 rencontres).

Les 2 gagnants, compléteront le Niveau haut pour faire des 2 poules de 9 soit 18 équipes.

Toutes des autres équipes sont reversées au NIVEAU BAS.

Les finalités se joueront sur les 2 premiers des Poules du Niveau HAUT de la Phase Régionale par des finales croisées et matchs de classement.

Niveau BAS

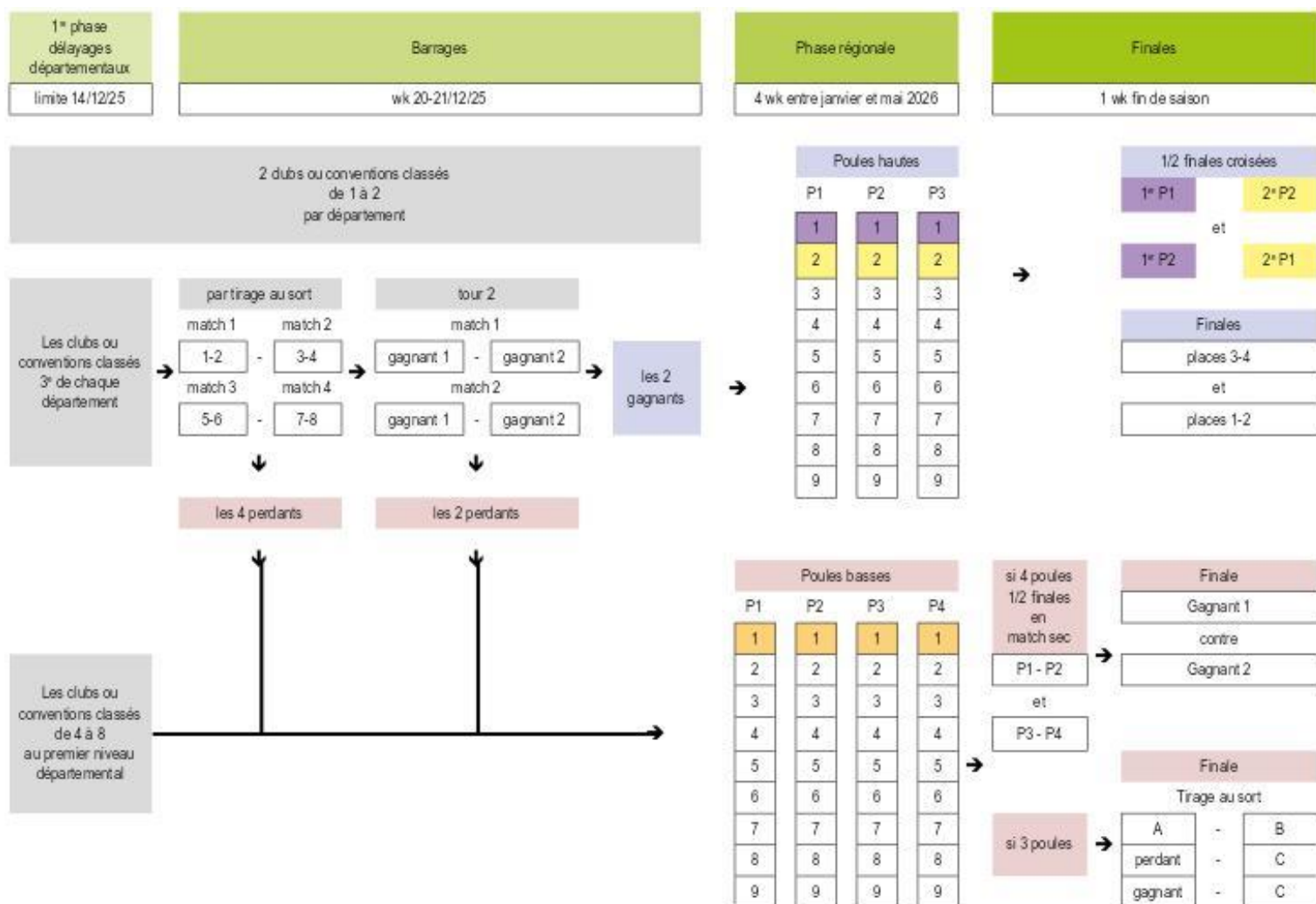
Les équipes classées de 4 à 8 de la 1^{ère} DIVISION 77 seront qualifiées pour le Niveau BAS. Les équipes issues du brassage du Niveau HAUT compléteront le NIVEAU BAS.

Le NIVEAU BAS est composé de 4 Poules de 9 équipes.

Les finalités du NIVEAU BAS se joueront avec les 1^{ers} de chaque Poule de la Phase Régionale :

Si 4 Poules : par des finales croisées et match des gagnants.

Si 3 Poules : par un tournoi triangulaire.



2.6.4.2 M-13 ans et F-13 ans Délayage Départemental

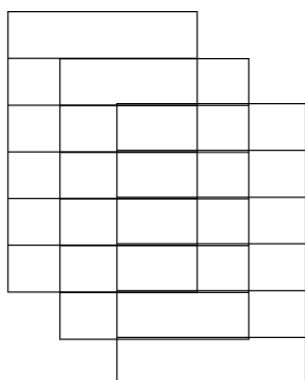
Compétition départementale

Délayage départemental du **20/21 septembre 2025**.

Début du championnat départemental le **08/09 novembre 2025**, après les vacances de la Toussaint.

2.6.4.2.1 M-13 ans et F-13 ans Délayage Départemental Niveau HAUT

Délayage sur 3 poules de 6 équipes.

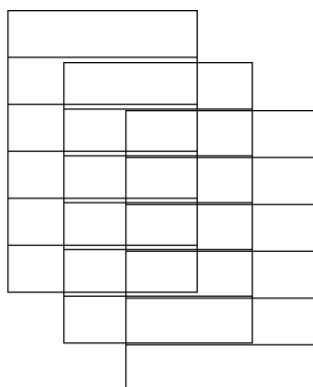


Les prérequis pour participer au délayage départemental niveau haut sont soit :

- ayant participé au délayage départemental accession région **2024/2025** et ne pas avoir été retenus comme ayant droit.
- être dans la 1^{ère} ou 2^{ème} DIVISION 77 à la saison **2024/2025**.
- être dans la 3^{ème} DIVISION 77 à la saison **2024/2025** avec le projet club précis à l'appui.
- être dans les 3 premiers de la 1^{ère} DIVISION 77 de la catégorie inférieure à la saison **2024/2025** avec le projet club précis à l'appui.

2.6.4.2.2 M-13 ans et F-13 ans Délayage Départemental Niveau BAS

Délayage sur X poules de 6 équipes.

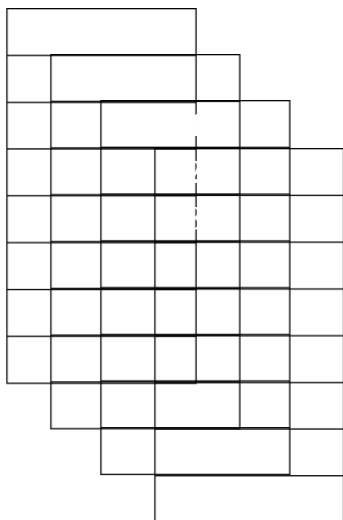


Les poules seront constituées avec les équipes inscrites au **25/08/2025** et par rapport aux classements de la saison **2024/2025** établis suivant la procédure décrite au 2.5.

2.6.4.3 M-13 ans et F-13 ans championnat départemental

Championnat départemental M-13 ans et F-13 ans
Championnat en poules de 8 équipes.

1^{ère} 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, ...DIVISION 77



Les poules seront déterminées par le nombre d'équipes et leur classement issu des délayages et établi suivant la procédure décrite en 2.5)

3.7.5. Moins 11 ans mixte compétitif et challenge

Article 1 – Catégorie d'âge

Compétition ouverte aux joueurs nés en 15, 16, (17)

Article 2 - Responsable de la salle et de l'espace de compétition

Tout club affilié à la FFHB, qui reçoit l'organisation d'un match, est responsable devant elle, des officiels, des joueurs et des spectateurs. Le club est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre et le respect des joueurs, des arbitres, du délégué, des officiels, et de leurs biens avant, pendant et après les rencontres, éventuellement par recours à des prestataires spécialisés.

Le club désigne obligatoirement à cet effet un licencié majeur qui figure sur la feuille de match au titre de « responsable de salle et de l'espace de compétition ».

Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu et par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou tout autre signe distinctif).

Article 3 – Doublage dans une même semaine

Dans la situation où un joueur participe, dans la même semaine à un tournoi du challenge M-9 et à une rencontre de moins de 11 ans (M-11 ou F-11 ou challenge), l'équipe de moins de 11 ans aura match perdu par pénalité sportive et le club correspondant sera pénalisé de l'amende correspondante.

Article 4 - Obligation

Les équipes doivent être accompagnées par un dirigeant majeur et licencié au club ou d'un responsable majeur sous couvert d'une licence blanche.

Sanction : une pénalité financière sera appliquée en cas d'anomalie.

Article 5 – Feuille de table

Le club recevant a l'obligation de saisir la feuille de table par le secrétaire de la table de marque.

Sanction : Pénalité financière en cas d'absence de feuille de table (voir le mémento financier).

La table de marque doit être assurée par le club recevant.
En cas d'impossibilité, le club visiteur doit fournir un secrétaire de table.

Article 6- Ballon

Taille 0. Tirage au sort entre les 2 ballons (1 par équipe) avant le début du match (même ballon pour tout le match).

Taille Ballon	Catégorie	Utilisation	Circonférence	Poids
Taille 0 (M0/F0) De type handball	Moins 11	sans colle ni résine	47 à 50 cm	200 à 270 g

Colle et résine

Interdites

Article 7 – Brûlage

Pas de brûlage

Article 8 – Temps de jeu

- 2 x 20 min
- Mi-temps de 10 min
- 1 temps mort par mi-temps

Article 10 – Espace de jeu

- Terrain 40*20 avec réducteurs de buts
- Terrain 38*18 avec réducteurs de buts
- Module en mousse de 3 m sur 30 cm, permettant de réduire le but à 1 m 70. Se fixe à l'aide de bandes velcro.

Article 11 - Effectif

- 10 joueurs sur la feuille de match
- 1 ère mi-temps : 6 + 1
- 2 -ème mi-temps : 6 + 1

Article 12 - Mixité

Autorisée. (Une équipe peut être constituée uniquement de filles comme de garçons ou les deux).

Article 13 – Gardien de but

Obligation de faire jouer un gardien différent par mi-temps. (ex : Un GB A joué X temps de jeu sur la 1 ère mi-temps. Il ne peut pas jouer GB sur la 2 -ème mi-temps).

Article 14 -Jet de 7 mètres : à la zone.

Article 15 - Engagement

- Début 1 ère mi-temps et 2 -ème mi-temps : Engagement centre du terrain
- Engagement après un but : engagement du GB par un coup de sifflet (pas d'adversaire dans les 9 m et pas de coéquipiers dans le terrain adverse)
- Arbitrage engagement sur la 1 ère mi-temps et 2 -ème mi-temps :
 - Début de période : 1 coup de sifflet
 - But : 2 coups de sifflets
 - Engagement après un but : GB joue l'engagement après le coup de sifflet. Pas d'adversaire dans les 9m.

Article 16 – Formes de jeu

- 1ère mi-temps et 2 -ème mi-temps : Défense homme à homme avec au choix tout terrain, ou demi-terrain, défense étagé obligatoire et **dispositif 0/6 non autorisé.**
- Rappel définition Homme à homme : Système défensif dans lequel chaque joueur a la responsabilité d'un adversaire avec entraide et changement »

Objectifs de formation défensifs

Récupérer la balle

Veiller à gêner la progression de la balle, en privilégiant les savoir-faire individuels de récupération du ballon :

Interceptor : Agir sur la trajectoire de balle pour se l'approprier. Remarque, intention défensive fondamentale qui vise à reconquérir directement la balle.

Dissuader : Action défensive en direction d'un attaquant pour l'empêcher de recevoir la balle. Remarque, intention défensive fondamentale qui vise à prendre l'initiative sur l'adversaire

Contrôler : Rester positionner entre la balle et son but et avoir son joueur direct dans son champ de vision.

Harceler : action défensive de l'adversaire direct du porteur de balle pour le perturber et le gêner dans sa progression vers le but. Remarque, intention défensive fondamentale qui vise à bloquer l'utilisation de la balle.

Article 17 - Sanctions

1ère mi-temps et 2 -ème mi-temps défense homme à homme (tout terrain ou demi-terrain) :

Si non-respect de la défense homme à homme sanction prise par le responsable des JAJ présents (Accompagnateur JAJ, référent JAJ club, pour rappel devrait être obligatoire sur la saison 24-25) :

- Avertissement : Arrêt du temps de jeu. Carton Jaune au manager.
- Pour chaque récidive : Arrêt du temps de jeu. 1 minute au manager. Le joueur-euse exclu sera désigné (e) par le manager.
- Chaque manquement devra être consigné sur la feuille de match afin de pouvoir missionner un délégué qui ira constater le non-respect de cette règle. Si cela était avéré, l'équipe serait sanctionnée de deux points en moins. En cas de récidive, l'équipe serait déclassée.

Si ceinturage, poussette, accrochage (application du code d'arbitrage en vigueur) sanction prise par les arbitres :

- Avertissement : Carton Jaune au joueur-euse (avec possibilité d'explication brève.).

Si récidive :

- **L'exclusion est de 1 minute au joueur-euse commettant la faute.**
- **La 3^{ème} exclusion est sanctionnée d'une exclusion, carton rouge.**

Pour les autres règles, application du code d'arbitrage en vigueur.

Remarque concernant l'accord du but par rapport au réducteur de but :

Le réducteur de but est considéré comme une barre transversale plus basse. Il doit :

- Être correctement fixé,
- Ne doit pas pendre d'un côté,
- Être dans le prolongement des poteaux du but. Il y a but, si le ballon franchi entièrement la ligne de but avec ou sans l'aide du réducteur de but, comme pour la barre transversale.

Est considéré comme but, le ballon qui touche le réducteur et qui passe entièrement la ligne de but.

Article 18 – Managérat entraîneur

Conseils pédagogiques

- Être positif et constructif.
- Avoir une attitude correcte vis-à-vis de l'arbitre et des adversaires.
- Faire jouer l'ensemble de ses joueur-euse(s).
- Faire le relais avec les parents ou accompagnateurs pour garder un comportement correct dans les tribunes.

L'inscription en moins 11 ans (Compétitif et Challenge), il y a obligation pour les entraîneurs ou accompagnateurs de suivre en début de saison une formation, d'une mise au point sur les fonctionnements de la catégorie moins de 11 ans.

Sans cette participation l'inscription à une compétition sera impossible.

Article 19 - Arbitrage : moins de 15 ans, moins de 13 ans et moins de 11 ans.

Article 20 – Formule de l'épreuve compétitif

Date limite d'engagement : **25/08/2025.**

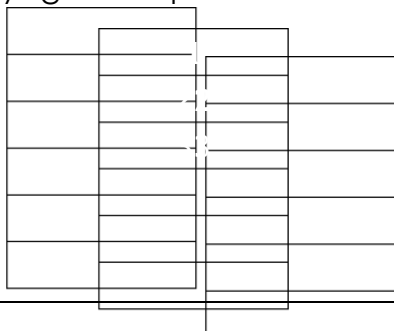
Compétition départementale

Délayage départemental du **20/21 septembre 2025.**

Début du championnat départemental le **08/09 novembre 2025**, après les vacances de la Toussaint.

Moins de 11 ans Délayage Départemental

Délayage sur X poules de 6 équipes.

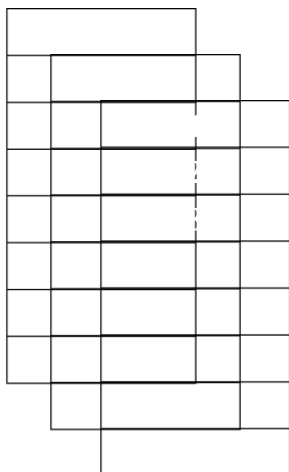


Les poules seront constituées avec les équipes inscrites **au 25/08/2024**

Moins de 11 ans championnat départemental

Championnat en poules de 8 équipes.

1^{ère} 2^{ème}, 3^{ème}, ...DIVISION 77



Les poules seront déterminées par le nombre d'équipes et leur classement issu des délayages et établi suivant la procédure décrite en 2.5)

Article 21 – Formule de l'épreuve challenge

Date limite d'engagement : **25/08/2025.**

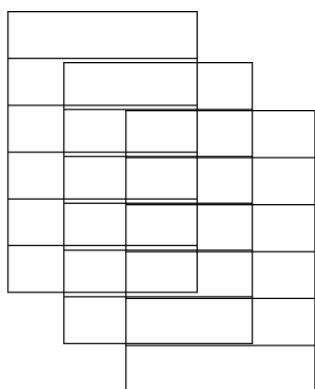
Compétition départementale

Délayage départemental du **20/21 septembre 2025.**

Début du championnat départemental le **08/09 novembre 2025**, après les vacances de la Toussaint.

Moins de 11 ans challenge 1^{er} phases

Mise en place de X poules de 8 équipes géographique en match sec.



Les poules seront constituées avec les équipes inscrites au **25/08/2025.**

Moins de 11 ans challenge 2^{ème} phases

Brassage des poules de 8 équipes géographique en match sec.

3.7.6. Tournoi féminin moins de Hand à 4 -11

Les joueuses licenciées -11 pourront prendre part au tournoi Hand à 4 ainsi des joueuses non licenciées. Elles devront se soumettre aux règles du jeu à 4.

L'engagement aux journées de HAND à 4 sera gratuit.

Il est envisagé de programmer 1 date de challenge.

Compétition ouverte aux joueurs nés en **15, 16, (17).**

Rappel de la forme de jeu

Pas d'accrochage, pas de ceinturage, pas de poussette, pas de contact,

Défense en dissuasion et interception.

Défense homme à homme sur tout le terrain

Ayant pour objectif la récupération du ballon – Neutralisation Interdite.

Article 1 – Formule de l'épreuve

Les équipes du challenge Hand à 4 sont réparties dans des tournois de 4 équipes et sur 1 journée pendant la saison 2025/2026.

Article 2 - Doublage dans une même semaine

Dans la situation où une joueuse participe, dans la même semaine au tournoi du Challenge de HAND à 4 et à une rencontre moins de 11, moins de 13 ou moins de 15 (2012), la rencontre -11, -13, -15 sera perdue par pénalité et le club correspondant sera pénalisé de l'amende correspondante.

Article 3 - Taille des Ballons

Taille Ballon	Catégorie	Utilisation	Circonférence	Poids
Taille 0 (F0 Hand à 4) Structure Souple	F-11 Hand à 4	sans colle ni résine	47 à 50 cm	200 à 270 g

Article 4 – Colle et résine

Interdites

3.7.7. Challenge mixte moins de 9 ans

Compétition ouverte aux joueurs nés en **17, 18, 19.**

L'essentiel, pour cette catégorie, est que les enfants jouent, découvrent et apprécient notre sport.

Encadrement

Le déroulement du tournoi est sous la responsabilité du club organisateur et les règles aménagées doivent être respectées.

Toutefois, il est conseillé de profiter d'un tel rassemblement pour :

- Faire diriger les rencontres par des jeunes arbitres.
- Permettre à de jeunes dirigeants d'encadrer un tel rassemblement :
 - Tenue des scores
 - Rédaction des feuilles de matchs
 - Accueil des équipes
 - Informations à donner

Managérat

Conseils pédagogiques : être positif et constructif. Attitude correcte vis à vis de l'arbitre et des adversaires.

Rappel de la forme de jeu :

Pas d'accrochage, pas de ceinturage, pas de poussette, pas de contact,
Défense en dissuasion et interception.

Défense homme à homme sur tout le terrain

Ayant pour objectif la récupération du ballon – **Neutralisation Interdite.**

Article 1 - Catégorie d'âge

Compétition ouverte aux joueurs nés en, **2017, 2018, 2019.**

Article 2 – Horaires des compétitions

Le samedi après-midi entre 14h00 (début) et 16h30 (début du dernier tournoi jeune).

Le dimanche matin entre 9h30 (début) et 15h30 (début du dernier tournoi jeune).

Article 3 – Obligations

Les équipes doivent être accompagnées par un dirigeant majeur et licencié au club ou d'un responsable majeur sous couvert d'une licence blanche.

Sanction : une pénalité financière sera appliquée en cas d'anomalie.

Article 4 – doublage dans une même semaine

Dans la situation où un joueur participe, dans la même semaine à un tournoi du challenge M-9 et à une rencontre de moins de 11 ans (M-11 ou F-11), l'équipe de moins de 11 ans aura match perdu par pénalité sportive et le club correspondant sera pénalisé de l'amende correspondante.

Article 5 – Formule de l'épreuve

Les équipes du challenge M-9 ans sont réparties dans des tournois de 4 équipes et sur 7 journées pendant la saison **2025/2026.**

Article 6 – Règles particulières

Attribution des numéros

L'attribution des numéros doit avoir lieu par tirage au sort avant le début de chaque compétition.

Compétition à quatre équipes (1-2-3-4)

Pour les tournois, 2 terrains côte à côte, doivent être tracés afin que 2 rencontres se jouent simultanément.

1 ^{ère} phase	: 1-2 et 3-4
2 ^{ème} phase	: 2-3 et 4-1
3 ^{ème} phase	: 1-3 et 2-4

Compétition à trois équipes (1-2-3)

1 ^{er} match	: 1-2
2 ^{ème} match	: 2-3
3 ^{ème} match	: 1-3

Effectif

- Nombre de joueurs limité à 12 joueurs(es) par tournoi.
- Nombre de joueurs limité à 10 joueurs(es) par feuille de match.
- sur le terrain : 4 joueurs(ses) + 1 gardien(ne).

Taille des Ballons : taille 00, ballons de structure souple.

Taille Ballon	Catégorie	Utilisation	Circonférence	Poids
Taille 00 (M00/F00) de type Souple	M-9	sans colle ni résine	44 à 46 cm	180 à 200 g

Colle et Résine

Interdites

Temps de jeu

- Match simple : 2x15 minutes,
- Tournoi à 3 : 2x10 minutes,
- Tournoi à 4 : 2x8 minutes.

Arbitrage

Arbitres jeunes moins de 15 ans, moins de 13 ans et moins de 11 ans.

Type licence : les licences baby hand ne sont pas autorisées à jouer.

Article 7 – Organisation des compétitions

Date limite d'engagement **12/09/2025.**

Début du Challenge : **11/12 octobre 2025**

Maintien dates 1+1 report

Plateaux de 4 en fonction des équipes engagées.

2.6.8 Coupe 77

La Coupe 77, se jouera en **2025/2026.**

La date limite du premier tour des différentes catégories sera fixée en fonction du nombre d'inscription par catégorie. Les dates de chaque tour suivant seront prévues au calendrier des compétitions départementales **2025/2026.**

La coupe est exclusivement réservée aux clubs évoluant en championnat départemental **-11,-**13,-15, -18 et +16 ans.

Aucune équipe, qu'elle soit régionale ou nationale, n'est autorisée.

La compétition sera jouée s'il y a au moins **6** équipes inscrites par catégorie.

Les joueurs ou joueuses ayant évolué dans **3** rencontres de niveau national ou régional ne pourront plus participer à la Coupe 77.

Article 1

Cette compétition est organisée par le CDHB 77, elle est ouverte à toutes les catégories

- F+16 ans et M+16 ans
1 Coupe Départementale M+16 et F+16

Elle est réservée aux équipes qui participent aux championnats départementaux.

Les équipes conserveront leur numéro d'équipe de leur championnat.

Un(e) joueur(euse) ayant participé(e) à 3 rencontres de niveau national et/ou régional, ne pourra plus participer à une rencontre de la Coupe départementale.

- M/ F-18 et M/F-15 ans tous niveaux
- M/F-15 et M/F-15 ans tous niveaux
- M/F-13 et M/F-13 ans tous niveaux
- M/F-11 ans tous niveaux

Article 2

Les finales de la Coupe 77 se joueront les 13 et 14 juin 2026 dans des gymnases déterminés par appel à disponibilité.

Article 3

Chaque club peut engager une ou plusieurs équipes dans chacune des catégories.

Article 4

Si un club engage plusieurs équipes, il devra faire parvenir au CDHB 77, la liste nominative des joueurs(es) par équipe et par catégorie, avant la date du 1er tour. A défaut, ce sont les joueurs figurant sur la feuille de match de la première rencontre qui feront office de liste.

Article 5

Si un club engage plusieurs équipes, il devra préciser le numéro des équipes engagées.

Article 6

Lorsqu'une équipe est éliminée de la compétition, les joueurs ou joueuses de ladite équipe pourront rejouer dans l'équipe qui reste en compétition de catégorie d'âge supérieure pour les rencontres des tours suivants **en respectant les années d'âges des catégories.**

Article 7

Tout joueur, joueuse ayant évolué dans un collectif (M+16 ou F+16) dès le premier tour ne peut plus évoluer dans un autre collectif de la même catégorie d'âge lors des tours suivants.

Sanction : match perdu par pénalité sportive assortie d'une pénalité financière.

Article 8

Tout joueur, joueuse ayant évolué dans une catégorie d'âge ne peut en aucun cas redescendre dans une catégorie d'âge inférieure encore en compétition.

Sanction : match perdu par pénalité sportive assortie d'une pénalité financière.

Article 9

Lorsqu'une équipe M/F+16 est éliminée de la compétition, aucun joueur, joueuse de ladite équipe ne pourra rejouer dans l'équipe qui reste en compétition (de même ou de catégorie d'âge différente) sur les prochains tours.

Sanction : match perdu par pénalité sportive assortie d'une pénalité financière.

Article 10

Les joueurs(euses), ayant évolué pour leur club en championnat, peuvent participer à un match en Coupe sur le même week-end.

Article 11

La liste des rencontres est fixée par tirage au sort par la COC.
Les rencontres se déroulent sur élimination directe.

Article 12

Lors des différents tours de Coupe (hors finalités) le club premier nommé sera déclaré recevant et organise la rencontre.
En cas d'indisponibilité de salle, le club recevant à la possibilité d'organiser la rencontre sur terrain neutre.
Si cette dernière solution ne peut être mise en place, le club recevant devra informer le CDHB 77 et l'adversaire de ces impossibilités et au plus tard **30 jours** avant la date limite.
Ce sera alors au second club d'organiser la rencontre au plus tard sur la date limite.
Aucune demande de report ne sera acceptée.

Article 13

Saisie des conclusions sur Gesthand :
Les conclusions des rencontres ne se jouant pas sur le week-end de la date butoir seront saisies conformément à la procédure des demandes de reports (saisie, accord, réponse et accord).

Article 14

Saisie résultat sur Gesthand : idem championnat.

Article 15

Envoi des feuilles de matches : idem championnat.

Article 16

En cas de défaillance arbitrale, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage ainsi que dans les règlements généraux.
Pour toutes les rencontres, le club recevant devra fournir :
Un responsable de salle,
Une feuille de table obligatoirement saisie par le secrétaire du club recevant ou visiteur.

Article 17

Horaires :

Pour les catégories M/F+16

- En semaine de 20h00 (début) et 23h00 (fin) uniquement dans le cas où il y a une impossibilité de jouer la rencontre entre le samedi soir et le dimanche après-midi.
- Le samedi soir entre 18h (début) et 23h00 (fin).
- Le dimanche matin entre 09h00 (début) et 17h30 (fin).

Pour les autres catégories.

- En semaine de 20h00 (début) à 23h00 (fin) et le mercredi de 14h00 (début) à 23h00 (fin), uniquement dans le cas où il y a une impossibilité de jouer la rencontre entre le samedi et le dimanche après-midi et avec l'accord écrit de l'équipe adverse.
- Le samedi après-midi entre 14h00 (début) et 18h30 (fin).
- Le dimanche matin entre 09h00 (début) et 17h30 (fin).

Pour toutes les catégories jeunes

Ne pas convoquer le samedi après-midi avant 15 heures, le dimanche matin avant 10 heures pour les clubs ayant un trajet supérieur à **50 kms** aller.

Le club recevant peut proposer un autre horaire à condition d'obtenir l'accord écrit de son adversaire et du CDHB 77 avant d'établir sa conclusion de match.

Article 18

Les rencontres seront programmées dès le tirage au sort, leur publication et la saisie dans Gesthand. La date butée de chaque tour sera précisée et sera la date spécifiée dans Gesthand.

Les conclusions devront être saisie au maximum 30 jours avant la date butée.

Toute rencontre non saisie 30 jours avant la date butée, sera passible d'une amende (voir mémento financier)

Toute rencontre non saisie à 8 jours avant la date butée et non signalée par le club visiteur, celui-ci sera passible d'une amende (voir mémento financier).

Toute rencontre non jouée à la date butée verra les 2 clubs avoir match perdu avec pénalité sportive et financière (voir mémento financier).

Pour les rencontres se jouant en semaine, le vendredi du week-end après entente et accord écrit entre les deux clubs.

Article 19

Les clubs arrivant en demi-finale et finale qui feraient forfait seront pénalisés de l'amende égale à 3 fois l'engagement et de ne pas pouvoir s'inscrire la saison suivante.

Article 20

Dans le cas où moins de 6 équipes sont inscrites dans une catégorie, la Coupe de Seine-et-Marne ne sera pas jouée.

Article 21

Temps de jeu : ceux de la catégorie concernée, suivant règlements F.F.H.B.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire :

- Passage directement à la série de jets de 7 mètres.
- Les joueurs(euses) disqualifié(e)s ne peuvent pas être inscrit(e)s sur la liste de leur équipe.
- Les joueurs(ses) sous le coup d'une suspension temporaire à la fin du temps réglementaire peuvent être inscrite(s) sur la liste de leur équipe.

-

Déroulement des jets de 7 mètres :

Avant les jets de sept mètres, chaque équipe désigne à l'arbitre, à l'aide d'une liste, les cinq joueurs qui effectueront chacun un tir en alternance avec l'adversaire.

L'ordre des tireurs est laissé au choix des équipes.

Les gardiens de buts peuvent être sélectionnés et remplacés librement.

Les gardiens de buts peuvent être tireurs et les tireurs gardiens de buts.

Les arbitres désignent le but dans lequel auront lieu les tirs.

Les arbitres désignent par tirage au sort l'équipe qui commence.

En cas d'égalité après les cinq tirs au but de chaque équipe au premier tour, on poursuit les jets de sept mètres jusqu'à la décision. L'autre équipe commence.

Pour le deuxième tour, chaque équipe désigne cinq joueurs habilités à jouer (les joueurs déjà engagés peuvent être rappelés à nouveau).

Au cours de ce deuxième tour, une décision est obtenue en cas de différence de but après un tir des deux équipes.

Les joueurs autorisés à tirer et les gardiens de but autorisés sont les joueurs.

Pendant les tirs respectifs, seul le tireur, le gardien de but désigné et les arbitres peuvent se trouver sur la moitié de terrain.

3.7.8. Challenge loisir

Le Loisir est une pratique non compétitive du handball, en équipes mixtes.

L'esprit « Loisir » :

- Le plaisir de pratiquer, de partager.
- Le respect des adversaires et des arbitres.
- **La tolérance, la convivialité, le fair-play et la bienveillance.**
- Le fun de l'activité physique mais aussi penser aux autres et savoir, parfois, se modérer.

Les « meilleures pratiques » Loisir :

- Pas de classement ni de titre, uniquement le **plaisir de jouer**.
- Affiliation du club FFHB et joueurs licenciés FFHB.
- Présence minimum sur le terrain de 2 filles et 2 garçons dans chaque équipe (s'il manque des joueurs/joueuses les échanges entre équipe sont possibles voire conseillés).
- Durée du match : à définir entre équipes, peut-être de 3 x 20min ou 2 x 30min ...
- Pas de joueurs seniors en Loisirs.
- Les buts féminins comptent double.
- Les jets de 7 mètres sont tirés exclusivement par une fille.
- L'arbitrage peut être assuré par un arbitre officiel ou par un ou plusieurs joueur(s) de l'équipe recevante ou toute personne détentricice d'une licence « joueur FFHB ».
- En tournoi, on peut privilégier l'arbitrage JAJ.
- Un adulte Licencié FFHB doit être présent à la table de marque.
- **L'âge minimum est de 18 ans révolu.**
- Taille du ballon : 2

Rappel : responsabilité du Président de club

Les licenciés FFHB sont couverts par leur licence-assurance uniquement **lors de rencontres avec des licenciés régulièrement assurés de clubs FFHB**. En cas d'accident, la feuille de match doit mentionner la blessure et transmise au comité, et une déclaration d'accident établie (voir site FFHB).

Tout autre type de rencontre contre des équipes non **FFHB se fait uniquement aux risques et périls des participants**, sauf à déclarer préalablement la rencontre en événement dans GESTHAND et à établir une demande de licence événementielle pour les adversaires.

Sachez qu'en cas d'accident entraînant par exemple un arrêt de travail, aucune couverture FFHB ne sera accordée sauf déclaration préalable d'évènement et demande de licences événementielles (gratuites) pour les dits adversaires.

REGLEMENT

1 - Aire de jeu

Le hand loisir se joue sur un terrain de handball, 40x20.

2 - Temps de jeu

2a- la rencontre simple :

Jeu :

2 temps de jeu de 30 min,
ou 3 temps de jeu de 20 min.

Pause : 10 min de pause entre deux temps de jeu.

2b- rencontres à 3 équipes :

Jeu :

2 temps de jeu de 20 min par rencontre

Pause : 10 min entre deux temps de jeu d'une rencontre

Repos : 20 min entre deux rencontres si une même équipe rejoue.

2c- plus d'équipes : En fonction de la formule choisie par l'organisateur.

3 - Ballon :

Taille 2.

4 - Joueurs et les joueuses

- Licenciés Loisirs

5 – Règles

Code d'arbitrage de la FFHB mais les buts féminins comptent double. Le handball loisir est une pratique proche du handball dont les résultats des matchs ne donnent pas lieu à un classement.

Pour inciter la pratique féminine et pour équilibrer le rapport de force :

- **soit la règle de 2 joueuses sur le terrain pendant tout le match ;**
- **soit si impossibilité : prêt de joueuses ou réduction du nombre de joueurs.**

6 - Comportements antisportifs :

Ils sont à bannir totalement de la pratique loisir. Il faut exiger des responsables d'équipe un comportement exemplaire pour l'ensemble de leur joueur.

Il est à prévoir des points de pénalités (cf. les sanctions)

7 - Sanctions

7 a- L'échelle des sanctions est la même qu'en pratique compétitive :

- avertissement (carton jaune)
- exclusion (2 minutes, 3 maxi/personne)
- disqualification (carton rouge)

7 b- pour les comportements antisportifs (exclusion), l'équipe pénalisée perd également 2 buts.

7 c- pour les comportements antisportifs grossiers (disqualification), l'équipe pénalisée perd également 5 buts.

8 - Feuille de match

Feuille de match électronique qui doit être transmise dans les délais.

L'accueil et la convivialité.

La « 3^{ème} mi-temps » est organisée par l'équipe recevante.

3.8. Date d'engagements des équipes

M+16, F+16	31/07/2025
M-18, F-18, M-15, F-15, M-13, F-13, -11 Mixte, F-11,M-9	31/07/2025 (R) 25/08/2025 (D)
F-11 HAND à 4	12/10/2025
Coupe 77	12/10/2025

3.9. Temps de jeu et taille de ballon

Catégories	Années	Années d'âge	Mixité	Terrain	Temps de jeu simple	Tournoi à 3 clubs	Tournoi à 4 clubs	Ballon	Brûlage	Exclusion
M/F +16	2008 et avant		Non	40 x 20	2 x 30	2 x 25	2 x 15	M3-F2	N/2	2' et 1' en tournoi
M/F-18	08-09-10-(11)	3	Non	40 x 20	2 x 30	2 x 25	2 x 15	M3-F2	Non	2' et 1' en tournoi
M/F -15	11-12-(13)	2+1	Non	40 x 20	2 x 25	2 x 20	2 x 12	M2-F1	Non	2' et 1' en tournoi
M/F -13	13-14-(15)	2+1	Non	40 x 20	2 x 20	2 x 15	2 x 12	M1-F1	Non	2' et 1' en tournoi
M/F -11	15 -16-(17)	2+1	Oui	40 x 20	2 x 20	2 x 10	2 x 8	M0-F0 Balle Handball	Non	2' et 1' en tournoi
F-11 Hand à 4	15-16-(17)	2+2	Non	Minihand	2 x 12	2 x 10	2 x 8	M00-F00 souple	Non	Non
Mixte -9	17-18-(19)	2+1	Oui	Mini-hand	2 x 12	2 x 10	2 x 8	M00-F00 souple	Non	Non

Taille Ballon	Catégorie	Utilisation	Circonférence	Poids
Taille 3 (M3)	M+16 – M-18	avec colle ou résine	58 à 60 cm	425 à 475 g
		sans colle ni résine	55,5 à 57,5 cm	400 à 425 g
Taille 2 (M2/F2)	F+16 – F-18 – M-15	avec colle ou résine	54 à 56 cm	325 à 375 g
		sans colle ni résine	51,5 à 53,5 cm	300 à 325 g
Taille 1 (F1)	F-15	avec colle ou résine	50 à 52 cm	290 à 330 g
		sans colle ni résine	49 à 51 cm	290 à 315 g
Taille 1 (M1/F1)	M-13 – F-13	sans colle ni résine	50 à 52 cm	290 à 330 g
Taille 0 (M0/F0) Type HANDBALL	F-11 – M-11	sans colle ni résine	47 à 50 cm	200 à 270 g
Taille 0 (F0 Hand à 4) Structure Souple	F-11 Hand à 4	sans colle ni résine	47 à 50 cm	200 à 270 g
Taille 00 (M00/F00) Structure Souple	M-9	sans colle ni résine	44 à 46 cm	180 à 200 g

3.10. Entente et Convention entre club

- Les **conventions de niveaux régional (M+16 et F+16) ou national (M-18 ou F-17** qui sont ayants-droits ou qui sont qualifiés après les barrages Championnat de France) doivent être arrivées au Comité pour **le 15 mai** au plus tard.
- Pour les **conventions concernant les championnats départementaux**, la date limite de production des documents nécessaires à la création ou au renouvellement doivent être remis au **Comité 15 jours avant la date limite d'inscription de la catégorie de l'équipe concernée.**
- Pour les cas d'équipe incomplète, les conventions et prêt de joueur.se seront étudiées au cas par cas jusqu'à 10 jours avant le début du championnat de la catégorie considérée.

La COC reste souveraine sur les décisions définitives prises.

Questionnaire d'aide au surclassement saison 2025-2026**Club :**Collectif
concerné :Masculin ☐Féminin ☐Surclassement ☐Transfère chez les Masculins ☐

Effectif de la catégorie concernée	
Effectif de la catégorie supérieure à la catégorie concernée	
Effectif de la catégorie inférieure à la catégorie concernée	
Effectif de la dernière année de la catégorie inférieure à la catégorie concernée	

Clubs de
proximité :

Projet club justifiant la demande sur le joueur ou joueuse ou l'équipe concerné(e) :

Nom du président(e) du club :**Signature du président(e) du club :**

3.13. Calendrier

Toutes les dates libres du calendrier sont considérées comme date de reports possibles, dates de vacances comprises
La COC se réserve le droit de modifier le calendrier en fonction des évènements.

CALENDRIER COMITE 77 2025/2026																											
BR		DR		R		AR		DL		CH																	
Barrage Régional		Délayage Région		Report Délayage Région		Début championnat Région		Délayage Dép Accession Région		Délayage Départemental		Challenge régional -13															
Barrage Championnat de FRANCE																											
30/5/2025		v 01																									
WE 06 / 07 septembre 2025																											
WE 13 / 14 septembre 2025		1		AR				AR				AR				AR											
WE 20 / 21 septembre 2025		2		BR		DL				DL		BR		DL				DL				DL		DL		DL	
WE 27 / 28 septembre 2025		3				DL		BR		DL				DL		BR		DL				DL		DL		DL	
WE 04 / 05 octobre 2025		4		DR		DL		DR		DL		DR		DL		DR		DL				DL		DL		DL	
WE 11 / 12 octobre 2025		5		DR		DL		DR		DL		DR		DL		DR		DL				DL		DL		DL	
WE 18 / 19 octobre 2025		Congés				DR		DL		DR		DL		DR		DL		DR		DL						T1	
WE 25 / 26 octobre 2025		Congés																									
WE 01 / 02 novembre 2025		T1&Y																								1/64	
WE 08 / 09 novembre 2025		6		1		1		1		1		1		1						1		1		1			
WE 15 / 16 novembre 2025				2		2		2		2		2		2		1		1		2		1		2		2	
WE 22 / 23 novembre 2025		7		3		3		3		3		3		3		2		2		3		2		3		3	
WE 29 / 30 novembre 2025		8												3		3				3							
WE 06 / 07 décembre 2025		9		4		4		4		4		4		4		4		4		4		4		4			
WE 13 / 14 décembre 2025		10		5				5		5		5												3		T1	
WE 20 / 21 décembre 2025		Congés														C				C						T3	
WE 27 / 28 décembre 2025		Congés																									
WE 03 / 04 janvier 2026		Congés																								1/32	
WE 10 / 11 janvier 2026																		5				5				1	
WE 17 / 18 janvier 2026		11		6		6		6		6		6		5		5		5		T1				5		5	
WE 24 / 25 janvier 2026		12		7		7		7		7						6		6		6		6		6		4	
WE 00 / 01 février 2026		13		8		7				7		6		6		6		6		7		7		7		7	
WE 07 / 08 février 2026		14				8		8		8		7		7		7		7		8		8					
WE 14 / 15 février 2026		15		9		8		9		9		8		8		8		T2		T2		8		8		5	
WE 21 / 22 février 2026		Congés																								T4	
WE 28 / 01 mars 2026		Congés																								T4	
WE 07 / 08 mars 2026		Congés																								1/16	
WE 14 / 15 mars 2026				16		10		9				10		9		9				9		9		9		5	
WE 21 / 22 mars 2026		17		11		10		10		10		11		10		9		10		10		10		10		10	
WE 28 / 29 mars 2026		18		12		11		11		11		12		11		10		11		11		11		11		6	
WE 04 / 05 avril 2026		Poque(06/04)				12						12												6		6	
WE 11 / 12 avril 2026		19		13		13		13		12		13		13		1		12		13		12		12		12	
WE 18 / 19 avril 2026		Congés												2				T3		T3							
WE 25 / 26 avril 2026		Congés																									
WE 02 / 03 mai 2026		Congés																								1/4	
WE 09 / 10 mai 2026				20		14		13		14		13		14		13		3		13		13		13		7	
WE 16 / 17 mai 2026		Ascension(16/05)				14								R2										7			
WE 23 / 24 mai 2026		Phélie(25/05)		21										R2				T4		T4						FIN	
WE 30 / 31 mai 2026				22		FIN		14				14		FIN		14		4		14		14		14			
WE 31 / 07 juin 2026						BR				BR				BR				BAR								1/2	
WE 13 / 14 juin 2026						BR				BR				BR				F		F						F	
WE 20 / 21 juin 2026																											

Toutes les dates libres du calendrier sont considérées comme date de reports possibles, dates de vacances comprises

La COC77 se réserve le droit de modifier le calendrier en fonction des évènements

3.14. Memento financier

MÉMENTO FINANCIER 2025/2026	
COC - ENGAGEMENTS EN CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL PAR ÉQUIPE	
1 équipe masculine ou féminine +16 ans	310,00 €
1 équipe masculine -18 ans	105,00 €
1 équipe féminine -18 ans	80,00 €
1 équipe masculine -15 ou -13 ans	80,00 €
1 équipe féminine -15 ou -13 ans	70,00 €
1 équipe mixte -11 ans compétitif et challenge	70,00 €
1 équipe féminine hand à 4	Gratuit
1 équipe féminine masculine ou mixte -9 ans	30,00 €
COC - PARTICIPATION CHAMPIONNAT RÉGION PAR ÉQUIPE	
1 équipe féminine ou masculine -18 ans	Tarif Ligue IDF
1 équipe féminine ou masculine -15 ans	Tarif Ligue IDF
1 équipe féminine ou masculine -13 ans	Tarif Ligue IDF
COC - ENGAGEMENT COUPE 77	
1 équipe masculine ou féminine +16 ans niveau département	90,00 €
1 équipe masculine ou féminine -18 ans ou -15 ans	60,00 €
1 équipe masculine ou féminine -13 ans ou -11 ans	50,00 €
COC - ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE	
Equipe féminine ou masculine +16 ans département ou région	Tarif FFHB
COC - PÉNALITÉS ADMINISTRATIVES	
Conclusion de match non saisie à la date butoir par match	20,00 €
Pas de réponse à une demande de report après 8 jours	51,00 €
Report de match non justifié	59,00 €
Non mise à jour des données pour la FDME de plus de 6 jours	10,00 €
Absence de signature du manager	10,00 €
Absence de signature du chronométreur sauf moins de 9 ans	10,00 €
Absence de signature du secrétaire sauf moins de 9 ans	10,00 €
Absence de signature du responsable de salle sauf moins de 9 ans	10,00 €
Erreur de saisie FDME nom de joueur	40,00 €
Manager joueur non capitaine ou joueur et manager non unique	60,00 €

COC - PÉNALITÉS SPORTIVES	
Non respect du délai de transmission de la FDME dimanche 20h	10,00 €
Non respect du délai de transmission de la FDME au delà du 3ème jour	60,00 €
Manquement réglementation colle et résine	65,00 €
Absence de maillots différents	64,00 €
Absence de manager, manager de club ou manager majeur	55,00 €
Absence de responsable de salle	10,00 €
Absence de secrétaire	10,00 €
Absence de chronométreur	10,00 €
Absence d'honorabilité	10,00 €
Match perdu par pénalité sportive masculin ou féminin +16 ans	20,00 €
Match perdu par pénalité sportive masculin ou féminin jeunes	10,00 €
Forfait isolé masculin ou féminin +16 ans	110,00 €
Forfait isolé masculin ou féminin jeunes	60,00 €
Forfait équipe +16ans dans les 3 dernières journées de championnat	300,00 €
Forfait isolé en 1/4, 1/2 ou finale Coupe77 +16, -18 et -15 ans	200,00 €
Forfait isolé en 1/4, 1/2 ou finale Coupe77 -13 et -11 ans	100,00 €
Forfait général en masculin et féminin +16	3xforfait isolé
Forfait général en masculin et féminin équipes jeunes	3xforfait isolé
Retrait d'une équipe avant le début du championnat et après parution du championnat	250,00 €